

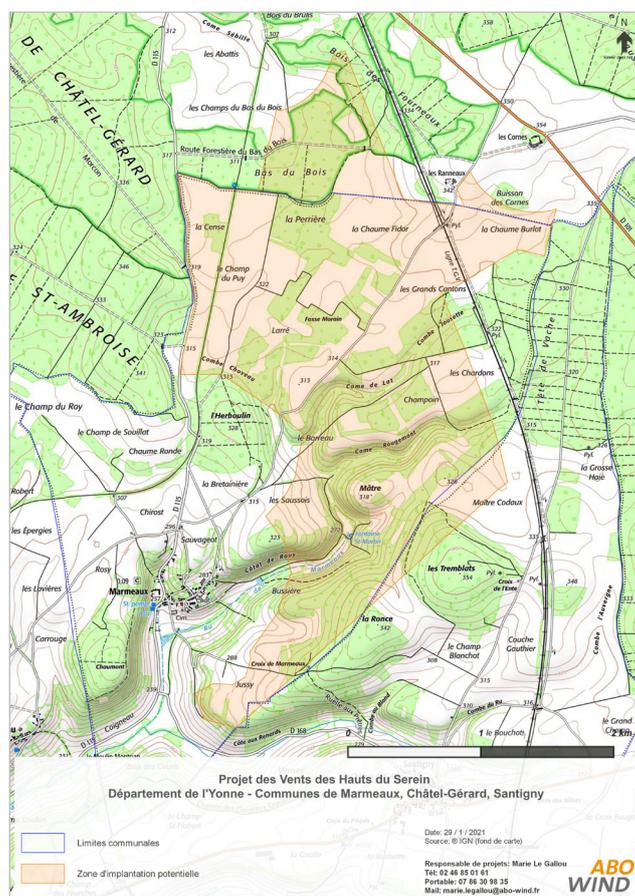
Projet éolien des Vents des Hauts du Serein

Bulletin d'information - Janvier 2022

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les avancées du projet éolien actuellement à l'étude sur le territoire des communes de Marmeaux et Santigny.

Pour toutes interrogations, n'hésitez pas à contacter la responsable de projet, dont les coordonnées figurent à la fin du bulletin.

Localisation du secteur d'étude



En 2018, ABO Wind a identifié un secteur favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire des communes de Marmeaux et Santigny. La zone d'étude du projet est située le long de la ligne TGV au Nord-Est des bourgs. A ce stade, tous les critères requis pour concevoir un parc éolien de qualité sont réunis sur ce secteur :

- Une distance importante par rapport aux principaux lieux d'habitation.
- Des possibilités d'accès et de raccordement.
- Des contraintes aéronautiques et électriques compatibles avec l'installation d'éolienne(s).
- L'absence de zonage réglementaire concernant la faune, la flore et les milieux naturels.
- Un éloignement aux sensibilités paysagères et patrimoniales.

La zone d'étude, ou zone d'implantation potentielle (ZIP), ci-contre est vaste et permet une grande flexibilité quant aux possibilités d'implantation des éoliennes. Le diagnostic technique et environnemental mené sur cette zone permettra de définir les sites les plus propices à être concernés par le parc éolien. Ainsi toute la zone d'étude ne sera pas nécessairement concernée par l'implantation d'éoliennes.

Historique du projet

2018

- Rencontre avec les propriétaires et les élus.

2019 - 2021

- Lancement des études techniques et environnementales (vent, biodiversité, paysage et acoustique).

Été 2021

- Réception des études techniques et environnementales.

Novembre 2021 à janvier 2022

- Réflexion sur les scénarii d'implantation.

Les prochaines étapes
(dates prévisionnelles) :

2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022

- Définition des mesures de réduction et de compensation des éventuels impacts.
- Préparation du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.
- Dépôt de la Demande.

Automne 2022 à fin 2023

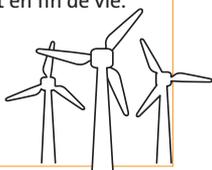
- Instruction du dossier, dont consultation des services de l'Etat.
- Enquête publique.

2023 - 2025

- Décision préfectorale.
- Construction hors des périodes environnementales sensibles.
- Mise en service du parc éolien.

Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie.



Avancement du projet - Les études

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques et environnementales approfondies. Dans ce cadre, une analyse de l'état initial est réalisée pour définir la capacité du secteur à accueillir le projet éolien et orienter la conception du futur parc (nombre, taille et emplacement des éoliennes). Une étude d'impact est ensuite réalisée afin de mesurer les effets du projet éolien sur son environnement. À travers la démarche « éviter, réduire, compenser », des mesures spécifiques seront proposées.

Les études relatives au projet ont été confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention pour former une équipe projet en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Ces études sont réalisées sur la Zone d'Implantation Potentielle et sur 3 zonages :

- **L'aire d'étude immédiate** : environ 600 m autour de la zone d'étude, on y inventorie précisément les espèces présentes, analyse l'environnement paysager des chemins d'accès et des éoliennes, et l'environnement acoustique.
- **L'aire d'étude rapprochée** : entre 5 et 7 km autour de la zone d'étude, on y étudie la présence des espèces et la qualité de leurs habitats, l'environnement paysager proche, et les éventuels effets cumulés avec d'autres parcs éoliens.
- **L'aire d'étude éloignée** : environ 20 km autour de la zone d'étude, elle permet d'analyser les visibilitées lointaines éventuelles du futur parc, et les éventuels effets cumulés avec d'autres parcs éoliens.

L'étude du vent

Le mât de mesure a été installé en 2016 sur le site voisin de la forêt communale de Santigny. Ce dernier a permis de mesurer la vitesse, la direction et la régularité du vent à différentes hauteurs. Les données recueillies lors de ces mesures, étendues au site du projet des vents des Hauts du Serein, **confirme la bonne qualité du gisement de vent et donc les possibilités de développement du parc éolien**. Ces données sont corrélées aux données de Météo France sur une période plus longue et permettent de définir :

- Le type d'éolienne le plus adapté au territoire : hauteur du mât, longueur des pales, caractéristiques techniques, puissance des éoliennes, etc.
- Le nombre d'éoliennes et les distances entre chaque, afin d'éviter les effets de sillage.
- La production électrique du futur parc.

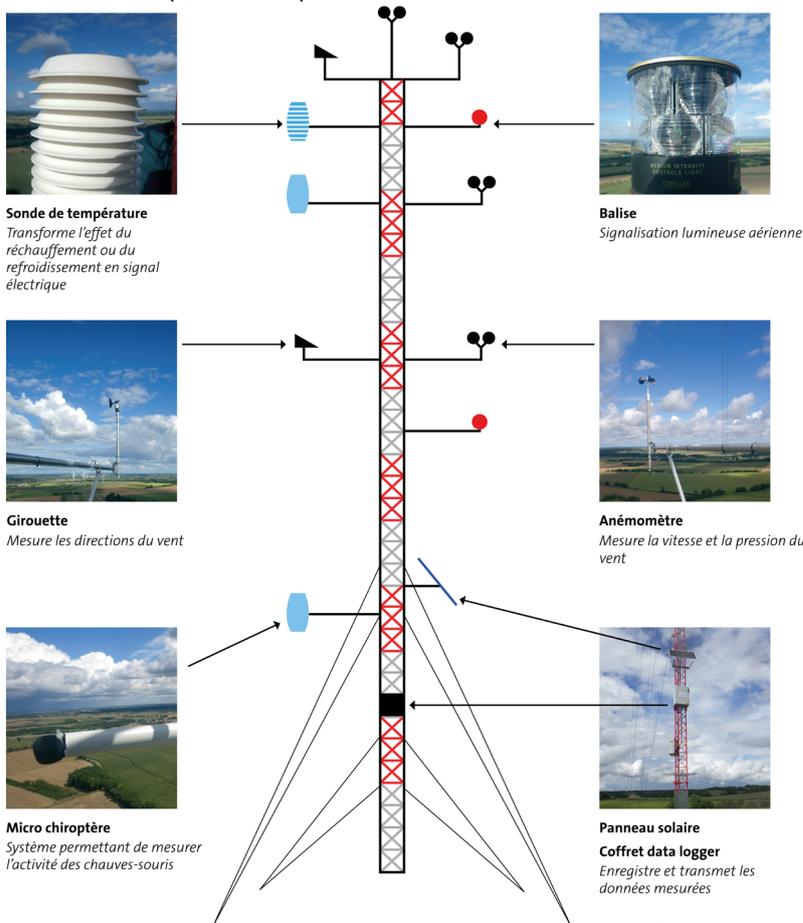


Schéma d'un mât de mesure

L'étude sur le milieu naturel et la biodiversité (étude faune et flore)

Un bureau d'étude indépendant réalise l'étude environnementale du site depuis mai 2019. Des inventaires ont pu être réalisés pour permettre de recenser l'ensemble de la faune et de la flore présente sur la zone du projet. Ils couvrent le cycle biologique complet des espèces. Une attention particulière est portée à celles dont l'état de conservation et le statut de protection sont les plus sensibles, les enjeux étant évalués selon ces critères et leur abondance sur le territoire.



Milan noir

L'analyse de l'état initial a permis de révéler un environnement ayant les enjeux les plus faibles en milieu ouvert et des enjeux modérés à forts sur et autour des zones boisées. Elle permettra de réaliser des scénarii d'implantation qui concilient au mieux le projet éolien et le milieu naturel.



Pipistrelle commune

Des mesures de protection de la faune et la flore seront ensuite définies, en phase de chantier comme en phase d'exploitation du parc éolien.

L'étude paysagère

L'état initial paysager a été réalisé d'avril à juin 2019. Il a eu pour objectif d'identifier les principales sensibilités paysagères en prenant en compte les axes structurants du paysage, le patrimoine architectural, historique et culturel du site. Les différents points de vue et panoramas sont également pris en compte pour la définition du projet.

L'analyse de l'état initial a permis de mettre en lumière des enjeux plus faibles au nord de la zone d'étude et le long de la ligne TGV.

Des photomontages seront réalisés afin de qualifier les potentiels impacts depuis l'ensemble des lieux identifiés préalablement. Le scénario retenu prendra en compte la cohérence avec le projet éolien voisin en forêt communale de Santigny. Les éventuels effets cumulés avec d'autres parcs existants ou en projet seront également analysés.

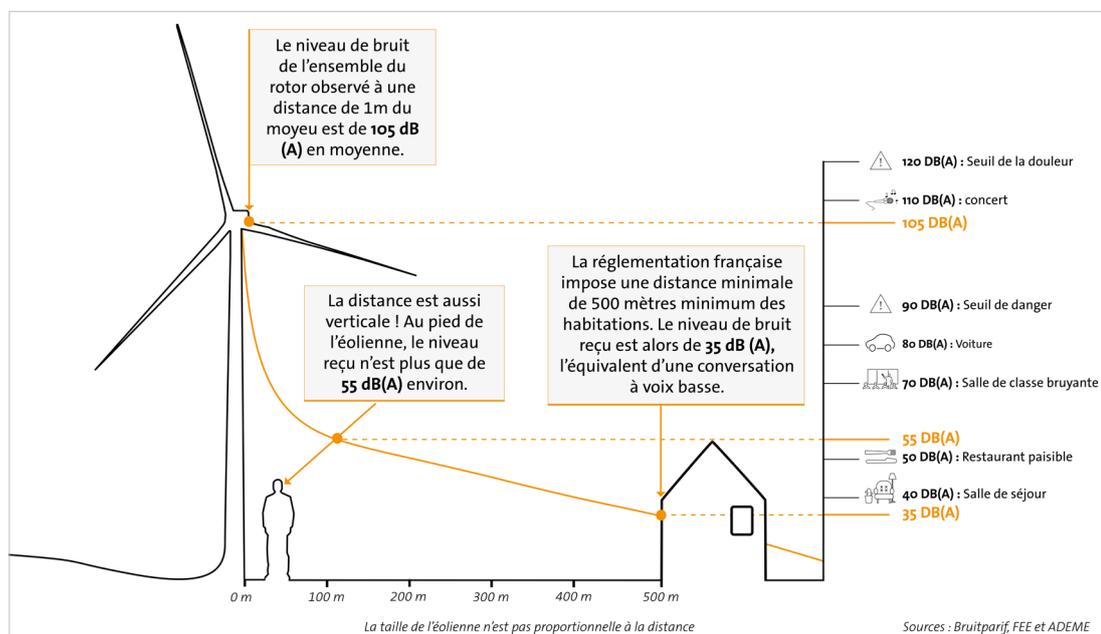


Photo de la partie est de la zone d'étude, le long de la ligne TGV

L'étude acoustique

L'étude acoustique débute par une campagne de mesure du niveau sonore résiduel au niveau des habitations les plus proches du site, afin d'évaluer l'ambiance acoustique en l'absence d'éoliennes. Cette dernière a été réalisée fin 2019 sur le site du projet.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs (60m, 80m, 100m et 122m) permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents sur le site. Elles permettent au bureau d'étude de définir les meilleurs emplacements pour l'implantation des éoliennes et le modèle d'éolienne dont les performances acoustiques sont les plus adaptées au site. Des simulations de l'émergence sonore des éoliennes seront réalisées à partir des données du constructeur, et au besoin un plan de bridage des éoliennes sera proposé si un risque de dépassement des critères réglementaires est avéré. La France dispose de la réglementation acoustique la plus stricte d'Europe.



Sonomètre installé chez un riverain

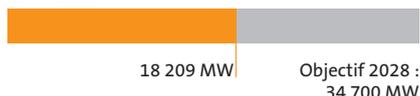
Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. Ces dernières sont reconnues comme compétitives, prédictibles et contrôlables.

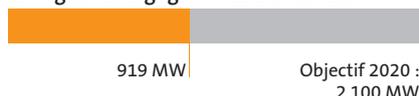
RTE (Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité Français) a présenté en octobre 2021 son rapport « Futurs énergétiques 2050 », qui étudie six grands scénarios permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le rapport annonce que pour décarboner notre système énergétique tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050, quelque que soit le scénario envisagé.

En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie au niveau national, et à horizon 2020 par le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en Bourgogne.

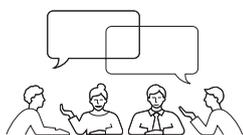
En France



En région Bourgogne-Franche-Comté



L'information sur le projet



ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente sur le projet. D'une bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de futurs moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

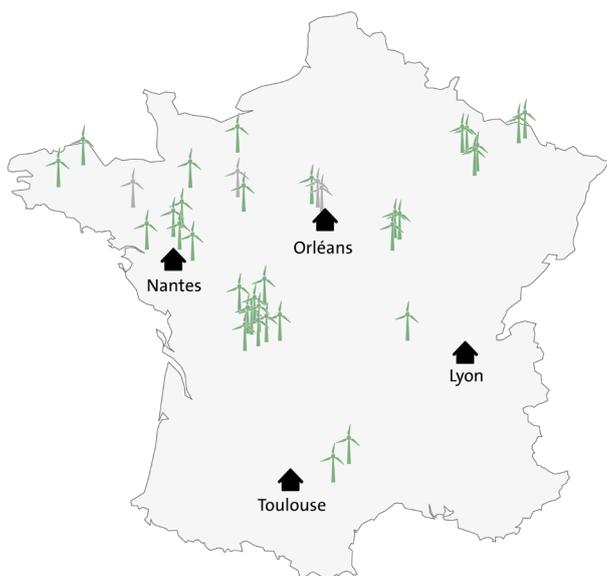
Le responsable du projet se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. N'hésitez pas à le contacter (voir ses coordonnées ci-dessous) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

www.abo-wind.com/fr > La société > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet éolien des Vents des Hauts du Serein

ABO Wind en France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



33 parcs raccordés
174 éoliennes
347 MW

Contacts

Responsable du projet

Marie Le Gallou
Tél. : 07 86 30 98 35
marie.legallou@abo-wind.fr

Agence d'Orléans

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans, France

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND